

Volat B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*16111494\*

Déposé au greffe du  
Tribunal de Commerce de Liège,  
division de Huy, le  
**27 JUL 2016**  
Le Greffier  
Greffe

N° d'entreprise : 0632.803.848

Dénomination

(en entier) : GIKINVEST

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : 4500 Huy, Quai de Compiègne, 73

## **Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire - Extension de l'objet social - Mise à jour des statuts**

D'un acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 18 juillet 2016, enregistré à Huy-AA, le 22 juillet 2016, Référence 5 volume 000, folio 000, case 6221, 4 rôles 0 renvoi, reçu 50 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "GIKINVEST", il résulte que:

- Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'extension proposée de l'objet social auquel est joint un état résumant la situation active et passive arrêté au 30 juin 2016, à l'unanimité, l'assemblée a décidé d'étendre le secteur d'activités de la société aux domaines de la location de véhicules automobiles et du bricolage, et ainsi compléter l'article 3 des statuts contenant l'objet social par le texte suivant, comme suit :

- en insérant le texte qui suit après le point 14 existant :

« F. Acquisition et mise à disposition de véhicules automobiles

15. - La location de tout type de véhicules neufs ou d'occasion, utilitaires ou non, pour des périodes à court, moyen ou long terme, et notamment des voitures, minibus, remorques, dépanneuses, camions, camionnettes, etc..., avec ou sans chauffeur ainsi que tout ce qui se rapporte aux véhicules neufs et d'occasion, utilitaires ou non d'occasion, utilitaires ou non ;

- Les services d'organisation du transport du personnel ;

16. Les prestations de nettoyage des véhicules, de car wash à la main, ainsi que toutes les opérations relatives à ces activités ;

17. Les prestations de déménagement, de garde meuble, de transport et d'entreposage d'effets personnels privés ou professionnels au sens large ;

18. La conception et la réalisation de logiciels informatiques dans les domaines du transport et de la logistique. »

- en insérant le texte qui suit après le point 16 existant :

« G. Bricolage

21. - Le commerce en général en ce compris la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, l'entreposage, la location, la production, l'élaboration, la fabrication, la distribution et la représentation commerciale de tous biens généralement quelconques et notamment de quincaillerie générale, d'outillage à main et à moteur, d'articles de ménage de décoration, d'appareils électroménagers de matériel ; électrique et tous accessoires, d'appareils de chauffage et de cuisine et leurs combustibles, d'appareils sanitaires et tous accessoires, d'articles de couverture et toiture, de chauffage central, de produits, machines et matériels agricoles et horticoles, de meubles, de cuisines équipées, de bois et dérivés, de matériaux de construction, de papier peint, voilages et peintures, etc. et d'une façon générale, mais sans que cette énumération soit limitative, des produits destinés à l'industrie, à la construction, à l'aménagement, à l'entretien et à l'équipement des foyers, à l'ameublement, aux loisirs, aux sports, à la culture et au jardinage, à l'habillement, au bricolage, aux animaux, etc.

- La réalisation de travaux de bricolage au sens large, dont notamment, la réparation et le montage de meubles d'intérieurs et de jardins, l'installation complète de cuisines et de sanitaires, la fixation de divers éléments d'aménagements intérieurs comme par exemple des rideaux, des cadres, des miroirs et des lustres ainsi que la pose de papiers peints, de moquettes, de parquets, de dalles et de carrelage. La présente liste n'étant pas limitative. »

Les autres alinéas restant inchangés.

L'assemblée générale décide ensuite de renuméroter le surplus des points de l'objet social existant.

- Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a mis à jour les statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volat B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-  
houden  
aan het  
Belgisch  
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte, du rapport de la gérance et des statuts coordonnés.  
Renaud GREGOIRE, notaire

Op de laatste blz. van Lijk B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen  
Verso : Naam en handtekening